Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502404-20251215-2025151_DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-151

Le lundi 15 décembre 2025 à 20H30, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de Mme Chantal PÉTARD-VOISIN, Maire.

Présents : Mme PÉTARD-VOISIN, M. LESNÉ, M. MANGELINCK, Mme YVET, M. BRÉMOND, Mme TEBESSI, M. GILBERT, Mme LE FORT-PILLARD, M. PITON, M. LE GALL, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, M. LAIZÉ, Mme BEAUSSÉ, M. BOULOUX, M. DENIS, M. AIMARD, Mme LUSON M. LE CUNFF, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER-MABILLE, M. ARS, Mme LE DEVÉHAT, M. GUÉRIN et M. BOUGET.

Excusée : Mme PITOIS (pouvoir à Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE), Mme BRETON (pouvoir à Mme YVET) et Mme MACIÉ (pouvoir à Mme PÉTARD-VOISIN).

M. Hugo DENIS a été élu secrétaire.

Date de convocation : 09.12.2025

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de votants : 29

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : CONSEIL DES JEUNES- APPROBATION DES MODALITÉS ÉLECTORALES ET DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : **Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE**

Les jeunes conseillers actuels composant le conseil des jeunes ont été élus pour 18 mois en juin 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modalités de fonctionnement suivantes pour cette instance :

- **Objectifs éducatifs du Conseil des Jeunes**
  - Accompagner les notions de civisme et de citoyenneté
  - Favoriser l'autonomie des jeunes
  - Accompagner les jeunes et leurs idées
  - Permettre à des jeunes d'être pleinement porteurs de leurs projets
  - Favoriser la participation des jeunes sur leur territoire
  - Impliquer les jeunes dans l'aménagement du territoire et dans l'élaboration des réponses politiques au projet de la commune

- **Composition**

Le Conseil est composé de maximum 18 élus rheusois scolarisés ou non dans la ville en CM_2 ou en $6^{ème}$ au début des élections.
La parité fille/garçons est strictement respectée et est constitutionnelle.
En cas de démission d'un conseiller, aucune élection ni aucun remplacement n'est prévu afin de prioriser la cohésion de groupe.

- **Durée du mandat** : 18 mois, de juin 2026 à Décembre 2027.

- **Fonctionnement :**
  Les Commissions

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502404-20251215-2025151_DEL-DE

Les jeunes élus se retrouvent en commission pour construire un programme de réflexions et d'actions dans le souci de l'intérêt général. Les jeunes conseillers se répartissent dans les commissions suivantes en début de mandat.

Commissions proposées : Sport et Loisirs / Aménagement du territoire / Environnement / Culture
Il est également possible de travailler en mode projet en décidant d'un objectif commun et se répartissant ensuite par groupe de travail

Les Plénières
Une réunion plénière avec l'ensemble des conseillers et des accompagnateurs est prévue tous les 2 mois.

- **Accompagnement/ Pilotage**

Les jeunes sont accompagnés tout au long de la durée de leur mandat par une équipe de professionnels et d'élus, composée de :

- le responsable jeunesse
- une animatrice jeunesse
- le directeur du pôle éducation enfance et jeunesse
- l'adjointe à la Maire, en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse
- la conseillère municipale déléguée au périscolaire et à la jeunesse

- **Déroulement des élections**

Un travail de sensibilisation à cette élection sera mené dans les écoles et au collège en lien avec les enseignants des classes concernées. Une communication ciblée dédiée aux jeunes ainsi qu'à leurs familles sera mise en œuvre entre mars et juin.
Elles se dérouleront du 08 au 13 juin 2026.
Peuvent se présenter et être électeurs : Les jeunes rheusois.e.s scolarisés en CM2 ou 6e au moment du vote.
Une autorisation parentale est demandée pour être candidat.
Les dossiers de candidature sont à retirer au sein des lieux d'élections.
Les élections se tiendront dans chaque établissement scolaire ainsi qu'à l'Espace jeunesse le Quai.

Vu l'avis favorable de la commission Education, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse du 05 décembre 2025

Considérant le souhait de la municipalité d'encourager la citoyenneté des jeunes

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au principe de renouvellement du Conseil des Jeunes selon les modalités électorales et de fonctionnement indiquées,
- s'engage à accompagner les jeunes conseillers et à leur mettre à disposition un budget spécifique pour la bonne réalisation de leurs projets.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Hugo DENIS

MAIRIE DE LE RHEU 35650 Ille et Vilaine

La Maire

Chantal PÉTARD-VOISIN